

COMMUNE DE BELMONT-LUTHEZIEU
CONSEIL MUNICIPAL DU 3 NOVEMBRE 2016

Présents : Mrs et Mmes P. GODET, J.F. MARTINE, E.BLANC, N. VIOLLET, S. MACRE, D. PORTERET, H.REYNAUD, C.RENARD, Z. FOURNIER, F. HINDERSCHIETT, M. VENIN

Absents excusés : Mrs et Mme L.PITTNER (donne pouvoir à N.VIOLLET), F.PRAS (donne pouvoir à JF MARTINE), C.BOUVARD (donne pouvoir à P.GODET)

Secrétaire de séance : Mr JF Martine

- **Lecture et approbation du précédent compte-rendu** : le compte rendu du précédent conseil municipal en date du 15 septembre 2016 est accepté à l'unanimité.

- **Délibérations** :

Mise en place d'un SIVOM

Madame le Maire explique que dans le cadre de l'intégration des 12 communes à la communauté de communes de Bugey Sud (CCBS) des compétences jusqu'alors gérées par la communauté de communes du Valromey ne seront pas reprises par la CCBS (scolaire, entretien et gestion de patrimoine communautaire : maison de pays, observatoire astronomique, médiathèque, maisons forestières, plan éducatif local...). Afin d'assurer la continuité des services et des actions en place, et de ne pas mettre fin à la solidarité territoriale il est nécessaire de procéder à la création d'un SIVOM du Valromey (Syndicat Intercommunal à Vocation Multiple). Madame le Maire expose les dispositions générales, et financières ainsi que son fonctionnement. Après avoir reconnu à l'unanimité la nécessité d'adhérer à ce SIVOM, il a été fait remarquer que les statuts de celui-ci devront être amenés à évoluer afin de conserver uniquement les compétences pouvant avoir un réel intérêt intercommunal. Toutes les compétences facultatives ou non exercées devront progressivement disparaître, celles pouvant être intégrées par Bugey Sud devront être transférées et le patrimoine pouvant être restitué aux communes devra l'être. Ce SIVOM ne devrait être qu'une entité transitoire et non un organe à durée de vie illimitée.

Proposition d'adhésion au Service Urbanisme de la CC Bugey Sud

La loi ALUR prévoit que les communes faisant partie d'un EPCI regroupant plus de 10 000 habitants ne peuvent plus disposer de la mise à disposition gratuite des services de l'Etat pour l'instruction des autorisations d'urbanisme. Aussi, à la date du 1^{er} janvier 2017, la commune se trouvera contrainte d'assurer elle-même cette instruction ou de la confier à un service d'administration du droit des sols. Une année transitoire est proposée par la DDT (Direction Départementale des Territoires), mais uniquement pour les documents d'urbanisme à enjeux. La communauté de communes de Bugey Sud proposant ce service, Madame le Maire propose de rencontrer le responsable en vue d'une intégration au 1^{er} janvier 2017, la date du 23 novembre est retenue pour la présentation de ce service.

Signature d'une convention entre les communes de Belmont et de Haut Valromey dans le cadre du Contrat Enfance Jeunesse (CEJ)

Les 12 communes du Valromey signaient jusqu'à présent une convention d'objectifs et de financement avec la CAF (caisse d'allocations familiales) dans le cadre d'un contrat enfance jeunesse (C.E.J) pour soutenir l'action du centre de loisirs AIGLE qui accueille les enfants pendant le temps extrascolaire. Cette convention arrivant à échéance, et dans un souci de simplification, il a été proposé que la commune de Haut Valromey soit dès à présent seul signataire de ce contrat pour le nouveau CEJ 2016/2020. Cette dernière conventionnera avec les communes. Il est proposé que la participation au financement soit basé sur celle des années antérieures (fréquentation des enfants de Belmont pour les années 2014/2015) soit 2635 €, un réajustement avec les chiffres de 2016 pourra être effectué. Vote à l'unanimité.

Modification des tarifs eau assainissement

Dans le cadre du projet de réhabilitation des stations d'épuration de Bioléaz et de Glargin, les critères d'éligibilité aux subventions du département fixent à 0,70€ le m3 sur la redevance assainissement. De plus la réglementation impose depuis le 1^{er} janvier 2010, que la part fixe (abonnement) ne puisse pas

dépasser 40% de la facture globale. Compte-tenu du non respect de ces deux impératifs à ce jour (pour rappel abonnement 45 € soit 54% de la facture globale de 120m³, prix de l'eau 0.31€ le m³, soit redevance assainissement à 0,69 €/m³.), un ajustement sur ces deux variables doit être fait. Après étude de différentes hypothèses, il est voté à l'unanimité de retenir à compter du 1^{er} janvier 2017 un abonnement à 40 € et un prix de l'eau à 0,5001m³ soit un prix assainissement à 0, 84€ le m³.

Signature d'une convention avec la Chambre d'Agriculture pour l'épandage des boues de la STEP de Massignieu

La station d'épuration de Massignieu nécessite pour son bon fonctionnement une vidange annuelle pour extraction des boues et matières sèches. Ces boues sont épandues par les employés communaux sur des parcelles environnantes. Une convention avec la chambre d'agriculture pour mise en place d'un plan d'épandage allégé encadrerait cet épandage : permettant un suivi analytique et technique et administratif de cet épandage, cette prestation pour une durée de 5 ans est facturée 7465 € TTC. Un dossier de subvention (70%) sera déposé au département. Le commencement de cette mission sera lié à l'obtention de cette subvention. Une information à destination des habitants pour les sensibiliser dans leur comportement quotidien notamment sur l'usage des solvants sera effectuée sur le projet bulletin communal. Vote à l'unanimité.

- **Intercommunalité** : Madame le Maire fait un point sur le processus d'intégration des communes à Bugey Sud. Un comité de pilotage réunissant les 12 maires du Valromey ainsi que le bureau et agents techniques de Bugey Sud se réunit tous les 15 jours. Des réunions en sous-préfecture sont également programmées sur le même rythme. La question de la fiscalité et du calcul des attributions de compensation est au centre de ce travail. Madame le Maire expose les grands principes (incidence sur la fiscalité communale et intercommunale, ajustements à prévoir...), elle informe qu'une réunion d'information organisée par le cabinet KPMG à destination des conseils municipaux aura lieu dans les semaines à venir. Madame le Maire est désignée pour siéger à la CLECT (commission locale d'évaluation des charges transférées).

- **Stations d'épuration** : La commune a pris contact avec les deux propriétaires des parcelles visées pour l'implantation des stations de Bioléaz et de Glargin. Un accord de principe est donné, une évaluation par le service des Domaines est en cours, il permettra de proposer un prix d'achat.

Commission travaux

Présentation de la compétence voirie : Madame le Maire explique que la voirie est une compétence gérée par l'intercommunalité de Bugey Sud. Afin de déterminer l'enveloppe qui sera attribuée à la commune pour l'entretien de ses voiries communales d'intérêt communautaire (VC répertoriées au tableau de classement et desservant des habitations) un calcul sur les 10 dernières années d'investissement et les 3 derniers de fonctionnement a été transmis à la communauté de communes de Bugey Sud. Une visite des techniciens de Bugey Sud viendra compléter cette évaluation.

Toiture du four de Vogland : Une demande de subvention pour la réfection de la toiture du four de Vogland a été adressée à l'association Sites et Monuments. Une aide de 2000 € a été accordée. Les membres du conseil remercient l'association pour son soutien et décident à 13 voix pour et 1 abstention de retenir le devis de l'entreprise TAVEL, la patte d'oie pour 5217 € HT. Il sera vu avec lui pour une intervention rapide.

Eclairage public hameau de Samonod : Un poteau d'éclairage public situé rue de la Crotte à Samonod a été déposé par le SIEA pour des raisons de sécurité. A la demande de riverains, son non remplacement avait été acté par le conseil municipal. Or, il semblerait que cet éclairage ait une utilité pour des raisons de sécurité et d'utilisation du four banal. Aussi, une demande signée par de nombreux riverains a été adressée en mairie. Considérant que la commune a déjà réduit le nombre d'heures d'éclairage et que les arguments avancés par les riverains sont fondés, il sera procédé au remplacement de ce point lumineux. Un plan de financement de la part du SIEA est en cours. Cette discussion permet d'évoquer la fin de la phase expérimentale d'un an de coupure de l'éclairage public.

Aucune remontée négative ou constat d'incident n'a été adressé en mairie, les habitants semblent satisfaits de cette mesure. La coupure partielle est donc maintenue.

Réfection du Chemin des vignes, Massignieu : Le chemin des vignes est fortement dégradé, des nids de poule et trous sur une large portion sont à déplorer. Il est temps de prendre une décision, la question étant d'opter pour une réfection en bicouche avec une durée de vie d'au moins 10 ans ou sur une réfection à moindre coût. Considérant que ces chemins font partis du patrimoine communal, et que la forme est en bicouche, la solution en gravier ne semble pas la plus adaptée. Toutefois, les élus constatent des disparités entre ces chemins ruraux. Un inventaire sera réalisé afin de les répertorier et de définir des priorités. Tous devront faire l'objet d'une réfection la plus adaptée possible. Par 11 voix pour et 3 voix contre, il est décidé de procéder à la réfection de ce chemin en bicouche. Les travaux pourront être réalisés en cette fin d'année si la météo le permet, si non, ils seront reportés en début d'année prochaine.

-Commission gestion de la salle polyvalente :

Les tarifs de la salle polyvalente n'ont pas été révisés depuis 2012. Des travaux d'aménagement ont été récemment réalisés (création d'une aire de jeux, d'un terrain de pétanque, achat de mobilier), il est proposé d'augmenter les prix de la location de 12% sur les tarifs de la salle, pas d'augmentation sur les tarifs du préau et du local des employés. Le Conseil à l'unanimité accepte cette proposition. Les nouveaux tarifs entreront en vigueur à partir du 1^{er} septembre 2017. Des dépenses ont également été votées à l'unanimité : l'achat de 150 chaises auprès de la société SEMIO pour la somme de 2640 €HT et la réfection des peintures de la salle du conseil, hall d'entrée et sanitaires par l'entreprise EZM pour 3700€ HT. La pose d'un escalier escamotable pour accéder aux panneaux photovoltaïques situés dans le fond plafond de la salle polyvalente est à l'étude.

-Commission environnement :

Nadine VIOLLET fait un compte-rendu de la commission environnement du 21 septembre.

Bilan sur l'entretien des espaces publics de la commune depuis notre engagement dans la charte 0 pesticide : cette première année de pratique alternative à l'utilisation de pesticides est positive. On peut noter que le matériel acquis, notamment la balayeuse a été bien utilisé malgré sa réception tardive et est reconnu par nos employés communaux comme très efficace. Des zones de plantations florales ont été testées avec des résultats variables, certains espaces comme le parking de l'église doivent encore trouver un mode d'entretien adapté. Des élus notent que quelques secteurs ont été délaissés. Le travail est à continuer par la recherche pour certains secteurs de solutions réduisant le temps d'entretien (paillage, semis de fleurs, de gazon...), par l'optimisation du matériel alternatif ainsi que par la communication afin que l'entretien innovant de notre commune soit compris et accepté de tous. Rappelons que l'enjeu premier de la loi interdisant l'utilisation des pesticides est la protection de notre eau et donc de notre santé. Cette démarche demande l'engagement de tous. Les employés communaux doivent être soutenus dans ce changement de pratique. Une réunion bilan pour les 23 communes engagées dans la charte 0 pesticide est programmée le 12 décembre par Vincent Molinier chargé de mission au syndicat mixte du Séran.

Pour les travaux concernant la réhabilitation des marais de Planchon Longéole et Ponaveys :

Ils ont commencé sur la partie marais de Virieu le Grand (Longéole et Planchon) par l'arrachage des arbustes envahissants, suivit du broyage et du dépôt des broyats par l'entreprise Megret d'Hauteville-Lompnes. Ils vont débuter prochainement sur Ponaveys (marais de Belmont situé le long de la voie ferrée) ; arrachage des saules en lisière du marais qui seront broyés en copeaux, conservés sur place pendant l'hiver puis réutilisés en 2017 pour l'opération de bouchage du drain central du marais.

QUESTIONS DIVERSES :

-Emmanuel BLANC fait part de l'avancée du dossier d'association foncière pastorale (AFP) à l'étude sur notre commune. Le travail de diagnostic et de recensement des propriétaires est entamé par la chambre d'agriculture. Une première réunion d'information à destination des élus, agriculteurs, représentants des associations de chasse et d'environnement sera programmée d'ici la fin de l'année. Une seconde réunion publique à destination des propriétaires sera programmée début d'année prochaine.

-Madame le Maire fait part de réclamations de riverains sur le problème de prolifération des chats errants sur les hameaux de Belmont, Champdossin et Bioléaz. La SPA a été contacté mais compte-tenu d'une surcharge de travail celle-ci ne peut plus assumer le ramassage et la prise en charge des animaux sur notre commune. Le recours auprès d'associations de stérilisation peut être envisagé et est à l'étude. Madame le Maire fait remarquer que cette compétence est exercée par la communauté de communes de Bugey Sud, à compter de notre intégration au 1^{er} janvier 2017 des solutions pourront certainement nous être proposées.

- Henri REYNAUD informe que les travaux de réfection du mur de Belmont confiés à Louis TAVEL ont été achevés. Il nous fait part d'une nécessité d'intervenir au niveau du mur situé derrière le bac de Belmont, ce dernier étant fragilisé. Une visite sur place sera programmée par les membres de la commission travaux afin de juger de l'intervention à prévoir.

- Madame le Maire rappelle que le secrétariat de mairie sera exceptionnellement fermé les semaines 45, 46 et 47. Une permanence est assurée par les élus les lundi et vendredi matins.

- La cérémonie commémorative de l'armistice est prévue à 10H45 au Monument aux morts de Luthézieu et à 11 heures au Monument aux morts de Belmont. Un verre de l'amitié est offert par la municipalité.

- Séance levée à 23H30, prochain conseil municipal prévu le lundi 05 décembre à 20 heures.